

**RAPPORT N° 93/3-07
au Conseil Municipal**

OBJET

RECONDUCTION DES CONTRATS D'OUVERTURE DE CREDITS AVEC CREDIT LOCAL DE FRANCE ET LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA REUNION

Les contrats d'ouverture de crédits conclus avec le Crédit Local de France (C.L.F.) et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion (C.R.C.A.M.R.) arrivent à échéance le 30 juin 1993.

Les conventions seront renouvelées pour un an selon les conditions suivantes :

C.L.F. :

- Montant du tirage : 10 000 000 F
- Taux de référence : T4M + 0,80 %
- Commission flat : 0,50 %
- Facturation : Annuelle.

C.R.C.A.M.R. :

- Montant du tirage : 20 000 000 F
- Taux de référence : T4M + 0,80 %
- Commission flat : 0,30 %
- Facturation : Trimestrielle.

Je vous demande donc de m'autoriser à reconduire les contrats d'ouverture de crédits avec les organismes financiers concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
Gilbert ANNETTE**

**PROJET DE DELIBERATION N° 93/3-07
au Conseil Municipal
en séance du Mardi 29 Juin 1993**

OBJET

RECONDUCTION DES CONTRATS D'OUVERTURE DE CREDITS AVEC CREDIT LOCAL DE FRANCE ET LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA REUNION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/3-07 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de
présenté au nom

Sur l'avis de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1

Autorise le Maire à reconduire pour un an les contrats d'ouverture de crédits avec le Crédit Local de France et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion pour les montants respectifs de 10 000 000 F et 20 000 000 F.

RAPPORT N° 93/3-07

RECONDUCTION DES CONTRATS D'OUVERTURE DE CREDITS
AVEC LE CREDIT LOCAL DE FRANCE
ET LA CAISSE REGIONALE
DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA REUNION

M. Michel CHAN-LIAT procède à la lecture du Rapport.

LE MAIRE : Questions ? Oui.

M. BOX D. : J'allais lancer un "satisfecit" sur la question d'avant. Mais, comme vous n'avez pas voulu m'écouter...

LE MAIRE : Allez-y.

Je vous ai déjà beaucoup écouté, Monsieur BOX.

M. BOX D. : Non.

Je passe maintenant à la page 39. Le Crédit Local est à 0,5 de commission quand le Crédit Agricole est à 0,30. Est-ce qu'on ne pourrait pas négocier un peu plus avec ceux qui sont les moins chers ? Ou bien, ils n'ont pas voulu nous prêter ?

LE MAIRE : Tout cela est le résultat de négociations. Vous imaginez bien qu'on a négocié. Si on pouvait avoir encore moins cher, on aurait moins cher. C'est là le résultat des négociations.

D'autres questions ?

M. BOX D. : Le "T4M" représentait quoi, lors de vos négociations ?...

M. ALBAC M. : Cela varie très rapidement. On est là à 7,80 ou à 8 %. Cela dépend des jours. Le dernier décompte était à 8 plus 0,80.

LE MAIRE : Bien.

Pas de problème ?

M. BOX D. : Non.

LE MAIRE : D'autres questions ?

Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE (6 abstentions dont 1 vote par procuration).

Nous passons au Rapport n° 93/3-08. Michel CHAN-LIAT.
